



ITTO

CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GENERALE

ITTC(XXXIII)/29
9 novembre 2002

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

TRENTE-TROISIEME SESSION
4 – 9 novembre 2002
Yokohama (Japon)

DECISION 8(XXXIII)

PREPARATIFS A LA NEGOCIATION D'UN ACCORD DEVANT SUCCEDER A L'AIBT DE 1994

Le Conseil international des bois tropicaux,

Prenant acte du rapport des consultants sur les dossiers nouveaux et émergents intéressant le Conseil international des bois tropicaux et un futur accord international sur les bois tropicaux [document ITTC(XXX)/6];

Prenant acte également du rapport du Groupe de travail sur l'organisation des travaux au titre de l'AIBT de 1994;

Reconnaissant la nécessité de conclure, au plus tard au début de 2005 afin d'accorder aux pays des délais suffisants, les négociations d'un accord devant succéder à l'AIBT de 1994 avant que l'AIBT de 1994 n'arrive à expiration, de compléter les démarches de ratification respectives et de déposer les instruments de ratification près les Nations unies;

Reconnaissant également la nécessité de d'entamer le processus de renégociation à la suite de la trente-troisième session du Conseil;

Décide de:

1. Adopter le calendrier des réunions du Comité préparatoire (PrepCom) et des renégociations relatives à un accord devant succéder à l'AIBT de 1994, contenu dans l'annexe à la présente Décision ;
2. Prier les membres de communiquer leurs commentaires sur le document ITTC(XXXIII)/6 avant le 15 janvier 2003 et prier le Directeur exécutif d'autoriser les consultants à réviser le document en fonction des discussions du Conseil et des observations écrites reçues des Membres au 15 février 2003 ;
3. Prier les membres de communiquer, avant le 15 février 2003 par voie électronique ou par lettre, leurs avis informels au Directeur exécutif sur les dossiers devant être traités dans le cadre de la négociation d'un accord devant succéder à l'AIBT de 1994, selon les termes de l'annexe II. En constituant leurs avis, les membres sont encouragés à consulter les parties prenantes ;

/...

4. Prier le Directeur exécutif de consulter la CNUCED sur les processus juridiques et institutionnels et les conditions requises pour la renégociation de l'AIBT de 1994, et en rendre compte aux Membres avant le 15 février 2003;
5. Prier le Directeur exécutif de réunir un groupe de travail avant avril 2003, composé de trois membres producteurs, trois membres consommateurs, du Président et du Vice-président du Conseil, des porte-parole des Producteurs et des Consommateurs, et du Président et du Vice-président du processus de renégociation, assistés d'un conseiller juridique de la CNUCED si nécessaire, afin de :
 - a. Identifier les questions qui seront abordées dans le cadre de la négociation d'un accord devant succéder à l'AIBT de 1994, en s'inspirant des commentaires des Membres et de tous autres documents pertinents;
 - b. Produire une analyse des modifications potentielles à l'AIBT de 1994 en fonction des discussions de la trente-troisième session du Conseil, des commentaires écrits reçus des Membres et de tous autres documents pertinents;
 - c. Déterminer les implications institutionnelles et organisationnelles de ces modifications éventuelles; et
 - d. Préparer un rapport exprimant les résultats de cette analyse, et en saisir la première réunion du Comité préparatoire à la négociation d'un accord devant succéder à l'AIBT de 1994.

Le Conseil pourra décider de proroger le mandat et le cahier des charges de ce Groupe de travail afin de continuer de faciliter la renégociation.

6. Autoriser le Directeur à solliciter des contributions volontaires des pays membres destinées à prendre en charge les coûts de l'organisation des réunions du Groupe de travail et de la première réunion PrepCom (voir Annexe II), y compris et lorsque nécessaire une assistance financière permettant la participation de pays producteurs à ces réunions. Si les contributions reçues au 15 janvier 2003 n'ont pas été suffisantes, le Directeur exécutif est prié de mobiliser des fonds du Compte de fonds de roulement.

ANNEXE I

CALENDRIER DE RENÉGOCIATION DE L'AIBT DE 1994

mai 2003	34 ^e Session du Conseil (6 jours) + Réunion de coordination Producteurs-Consommateurs (1 jour) + PrepCom I (2 jours) Lieu: Panama, 12 – 17 mai 2003
novembre 2003	35 ^e Session du Conseil (6 jours) + PrepCom II (3 jours) Lieu: Yokohama, 3 – 8 novembre 2003
mai 2004	36 ^e Session du Conseil (4 jours: 2 jours pour le Conseil et 2 jours pour les Comités communs) + Renégociation CNUCED I (5 jours) Lieu: Genève (à confirmer)
novembre 2004	37 th Session du Conseil (6 jours) */ Lieu: Yokohama
décembre 2004 ou janvier 2005	Renégociation CNUCED finale Lieu: Genève

*/ Le Conseil pourra statuer sur la nécessité de journées supplémentaires pour les renégociations

ANNEXE II

QUESTIONS DESTINÉES A UNE ENQUÊTE AUPRÈS DES MEMBRES EN VUE DE LA RENÉGOCIATION DE L'AIBT DE 1994

La liste suivante traite des questions liées à la renégociation prévue de l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux. Les réponses devraient être constituées en vue de cerner les problèmes et les enjeux et les modalités par lesquelles ils seront traités dans le cadre d'un possible nouvel Accord.

I. L'AIBT de 1994

1. L'accord devant succéder à l'AIBT de 1994 doit-il être largement semblable ou est-il nécessaire d'y apporter des modifications importantes?
2. Identifier les points forts notables de l'AIBT de 1994.
3. Identifier tout point perçu comme limite, faiblesse ou carence de l'AIBT de 1994.
4. Quelles améliorations suggérez-vous aux objectifs de l'AIBT de 1994?

II. Dossiers nouveaux et émergents comportant des implications pour un accord successeur

1. Identifier les thèmes ou dossiers nouveaux et émergents ayant des implications pour un accord successeur.
2. Définissez vos vues sur les rapports entre l'OIBT et les autres organisations internationales, traités et processus pertinents.

III. Questions institutionnelles et organisationnelles

1. Structure organisationnelle

L'organisation du Conseil et de ses organes subsidiaires doit-elle rester la même ou être modifiée? Dans ce dernier cas, comment?

Les modalités et les travaux relatifs aux projets doivent-ils rester les mêmes ou être modifiés? Dans ce dernier cas, comment?

2. Fréquence et durée des réunions

Vos avis sur la fréquence et la durée des réunions du Conseil et de ses organes subsidiaires, dont les Comités.

3. Secrétariat

La structure et le cahier des charges du Secrétariat sont-ils adéquats, ou doivent-ils être modifiés?

IV. Mécanismes de financement

1. Contributions des membres

Estimez-vous que le système actuel des contributions est approprié ou qu'il devrait être modifié?

2. Financements volontaires

Devrait-il y avoir d'autres modalités de financement des travaux de l'OIBT au-delà des sources actuelles?

V. Autres dossiers

Veillez communiquer d'autres commentaires sur l'AIBT/OIBT en rapport avec les questions relatives à un accord successeur.

Annexe III

GRUPE DE TRAVAIL EN PREPARATION A LA RENEGOCIATION DE L'AIBT DE 1994

Budget

		<u>Total (US\$)</u>
A. VOYAGE:		\$26 520,00
- 3 MEMBRES PRODUCTEURS ET PORTE-PAROLE DES PRODUCTEURS		
- PRESIDENT DU CONSEIL		
- VICE-PRESIDENT DE LA NEGOCIATION		
(1) Billets d'avion (\$3 000 x 6)	18 000,00	
Indemnités, frais de voyage	8 520,00	
[\$(210x6)+\$160]x12	<hr/>	
B. VOYAGE SECRETARIAT		11 588,00
(1) Directeur exécutif	6 558,00	
(2) Personnel auxiliaire (x 1)	5 030,00	
	<hr/>	
C. LOGISTIQUE & PREPARATIFS		7 562,00
(1) Salles de réunion et installations	5 500,00	
(2) Equipement (Ordinateurs, reprographie, etc)	1 300,00	
(3) Divers	762,00	
	<hr/>	
D. TRADUCTION DU RAPPORT		1 500,00
E. FRAIS OIBT D'APPUI AU PROGRAMME		2 830,00
		<hr/>
	TOTAL:	\$50 000,00
		<hr/> <hr/>

ANNEXE IV

TRENTE-QUATRIEME SESSION DU CIBT

REUNION RELATIVE A LA RENEGOCIATION DE L'AIBT DE 1994

Budget

		<u>Total (US\$)</u>
A. REUNION PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS (1 jour)		\$38 100,00
-	3 MEMBRES PRODUCTEURS ET PORTE-PAROLE DES PRODUCTEURS	
-	PRESIDENT DU CONSEIL	
-	VICE-PRESIDENT DE LA NEGOCIATION	
(1)	Salles de réunion et installations (dont outils SIS)	10 000,00
(2)	Personnel linguistique (interprètes et traducteurs)	22 000,00
(3)	Frais divers	6 100,00
		<hr/>
B. PREPCOM I (2 jours)		76 200,00
(1)	Salles de réunion et installations (dont outils SIS)	20 000,00
(2)	Personnel linguistique (interprètes et traducteurs)	44 000,00
(3)	Frais divers	12 200,00
		<hr/>
C. ASSISTANCE AUX MEMBRES PRODUCTEURS		8 341,00
(1)	Indemnités pour 3 jours et Exp.	8 341,00
		<hr/>
D. FRAIS D'APPUI OIBT AU PROGRAMME		7 359,00
		<hr/>
TOTAL:		\$130 000,00
		<hr/> <hr/>

* * *

/...